Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251288-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MARC-LE-BLANC 35460

Date de convocation
11/12/2025
Affichée le 11/12/2025

L'an deux mil vingt-cinq
Le jeudi dix-huit décembre à 20 heures
Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de **Monsieur GAIGNE Olivier, Maire de SAINT-MARC-LE-BLANC.**

Date d'affichage
19/12/2025

Etaient présents **:**
M. GAIGNE Olivier, M. MARIE Christophe, Mme PRIOUL Joëlle, M. LETELLIER Daniel, Mme GAUTON Gaëlle, M. de MONCUIT Jacques, M. VASLET Didier, Mme BOCCARD-FERRAND Marie-Odile, Mme NAWOJ Elisabeth, M. QUERRY Christophe, Mme GOBE Ghislaine, Mme BOUGOUIN Vanessa, Mme BERTHEL Marlène, Mme BROSSAY Aurélie, M. CHEVALIER Yohann, M. LEGAVRE Jean- Luc, M. HURAUX Alexandre, M. JUHEL Arnaud.

Absents excusés **:**
M. GERVIS Philippe, Mme LENDORMY Clémence, M. PONTAIS Jean-Philippe, Mme ROUTIER Laetitia, Mme BOUVIER Maria.

M. CHEVALIER Yohann a été nommé secrétaire.

Nombre de conseillers
En exercice : 23 Présents : 18 Votants : 18

2025.12.88) DEMANDE D'AVIS POUR LA VENTE DE PAVILLONS PAR FOUGERES HABITAT

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'un courrier de Fougères Habitat Fougères informant la commune de leur intention de mise en vente de 4 logements situés aux N° 8 – 10 – 31 et 33 Lotissement des Rochers à Saint Marc le Blanc.

Conformément à l'article L.443-7 du Code de la Construction et de l'Habitation, Fougères Habitat sollicite l'avis du conseil municipal sur cette opération.
Ces logements répondent à l'ensemble des critères réglementaires permettant leur cession. Les ventes envisagées s'inscrivent dans une stratégie patrimoniale visant à favoriser l'accession sociale à la propriété, tout en maintenant une offre locative adaptée sur le territoire.
Conformément à la procédure légale, les locataires occupants bénéficieront d'une priorité d'achat.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de se prononcer à ce sujet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 035-200084069-20251218-20251288-DE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré ;

Emet un avis favorable à la demande de Fougères Habitat pour la vente de ces 4 logements,
Charge Monsieur le Maire de poursuivre l'exécution de la présente délibération.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE
POUR EXTRAIT CONFORME
A ST MARC LE BLANC,
Le 19 décembre 2025

Le Maire :

O. GAIGNE

Rendu exécutoire
après dépôt en
Préfecture le
Et publication le